

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
--

(Article L 2121- 9 du code général des collectivités territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira en session ordinaire,

Le 22 mars 2026 à 9 h 30 à l'ABACA

A Val-de-Cognac

Le 17 mars 2026

ORDRE DU JOUR :

- 1) Election du Maire ;
- 2) Détermination du nombre d'Adjointes au Maire ;
- 3) Election des Adjointes au Maire ;
 - Lecture et remise de la charte de l'élue local par le Maire élu
- 4) Election du Maire délégué de Cherves-Richemont ;
- 5) Election du Maire délégué de Saint-Sulpice-de-Cognac ;
- 6) Création de 3 postes de Conseillers municipaux délégués ;
- 7) Indemnités de fonction du Maire, des Adjointes, des Maires délégués et Conseillers délégués ;
- 8) Délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire (Article L2122-22 et L 2122-23 du CGCT).

Questions diverses